

Justice: Une association dépose une plainte en France contre le Président du Cameroun

Le Conseil des Camerounais de la diaspora a déposé une plainte pour "recel de détournement de fonds publics"

© www.un.org/fr

Paul Biya à la tribune des Nations unies
Par Omar Ndass

Savoir ce que détient Paul Biya

La nouvelle qui a été mise en ligne hier en fin de journée par l'Agence France Presse, a été aussitôt reprise par de nombreux sites internet. On y apprend que le Conseil des Camerounais de la diaspora (CCD) a déposé hier mardi 02 janvier 2010, une plainte contre le président camerounais Paul Biya pour "recel de détournement de fonds publics". L'association le soupçonne d'avoir constitué un patrimoine immobilier en France financé par des détournements. Cette nouvelle action en justice portant sur les détournements par un chef d'Etat africain est dans la droite ligne des plaintes déposées ces deux dernières années par plusieurs associations comme Transparency. Si une enquête était ouverte en France, cela permettrait de savoir enfin ce que détient M. Biya, qui vit dans le luxe avec sa famille alors que la pauvreté progresse sans cesse au Cameroun, a estimé le vice-président du CCD, Célestin Djamen.

Une action de plus contre un dirigeant africain

Une bonne partie des observateurs reste convaincue que le parquet de Paris rejettera la plainte dans les prochains jours, le temps de trouver un motif cohérent. Mai 2009, La doyenne des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris, Françoise Desset, avait donné son accord pour l'ouverture d'une information judiciaire après le dépôt des plaintes contre trois autres chefs d'Etat africains ; Denis Sassou Nguesso du Congo, Teodoro Obiang Nguema de Guinée-Equatoriale et le défunt chef d'Etat gabonais Omar Bongo. Mais le parquet avait saisi la cour d'appel de Paris qui a finalement rejeté cette enquête au motif que les plaignants, des ONG françaises, n'avaient pas qualité car n'ayant pas subi de préjudice direct lié à d'éventuels détournements. Cette plainte contre M. Biya est le fait d'une association de Camerounais, et non d'une ONG française, nous sommes directement concernés par d'éventuels détournements, a expliqué le président du CCD, Robert Waffo-Wanto, au cours d'une conférence de presse.

© www.un.org/fr

Paul Biya à la tribune des Nations unies
Envoyer un signal fort

Le rejet de ces plaintes par la justice française avait donné lieu à une vive polémique. Dans le cas présent, les initiateurs de la plainte contre Biya ne se font pas beaucoup d'illusions. Selon des sources

proches de ce milieu, on apprend que par cette démarche il est plus question d'envoyer un signe fort au président Biya comme à de nombreux autres dirigeants Africains dans le même cas. Le nom du président camerounais a été cité dans le rapport sur les Biens Mal Acquis (BMA) l'an dernier. Mais contrairement aux autres cas (Denis Sassou Nguesso, Obiang Nguema et Feu Omar Bongo Ongdimba), le comité catholique qui dressait le rapport n'a pas procédé à une énumération exacte des biens du président Camerounais.

Les camerounais invités à la vigilance

Pour certains experts de l'intelligence politique et économique, la question fondamentale en jeu est celle d'évaluer le soutien de la France à Paul Biya, alors que le pays est à la veille des échéances politiques (les prochaines présidentielles). C'est la raison pour laquelle, ils sont aussi nombreux à penser que le CDD est instrumentalisé par des groupes opérant dans l'ombre, et qui pourraient tirer profit de ce nouveau scandale, certes à des niveaux et des degrés différents. La justice française pour sa part est toujours restée constante sur le sujet. Aucun chef d'Etat africain en fonction n'a été invité à comparaître devant ses juridictions pour les faits de détournement. De nombreux scandales financiers ont souvent surgi à l'encontre du président camerounais, dont le plus récent est celui sur ses vacances à la Baule en France, que des journaux avaient révélé chères payées. Mais aucune preuve exacte n'a jamais été vraiment apportée sur ses richesses estimées. Pourquoi c'est seulement maintenant qu'on porte plainte à Paul Biya alors que de toute vraisemblance l'issue de l'action est connue. A qui profite la plainte à votre avis, au CDD ou au parti au pouvoir qui trouvera là une occasion de se mettre en campagne ? s'est interrogé hier dans la soirée dans un entretien avec Journalducameroun, un socio-politologue qui a requis l'anonymat, en ajoutant les camerounais doivent rester vigilants quant aux défis personnels qui sont les leurs.